# Pharmaciens

Après les médecins, c’est au tour des pharmaciens de connaître le montant de leur rémunération sur objectifs de santé publique (ROSP) versée par l’Assurance-maladie. Elle s’élève pour l’année 2014 à 6 058 euros par officine en moyenne, contre 5 705 euros pour 2013, soit une hausse de 6 % sur un an.

Un montant global de 148 millions d’euros est donc reversé aux pharmacies via cette ROSP qui récompense l’effort de substitution des pharmaciens sur les génériques. Selon l’Assurance-maladie, le taux de substitution a été de 85 % en 2014, et il aurait permis d’économiser près de 10 milliards d’euros depuis 7 ans.

D’autres versements sur objectifs, relatifs à l’asthme et aux anti-vitamines K (AVK), sont prévus pour les pharmacies début juillet.

© 2015 Les Echos Publishing